

## Délibération 2022-01

### Point de l'ordre du jour : I

**Objet :** Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021.

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

### Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 du conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay.

Nombres de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 11 mars 2022.

Pour extrait conforme,  
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay

  
Pierre-Paul ZALIO

*Pièce jointe : procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021*

Classée au registre des délibérations sous la référence :  
CA – 11/03/2022 - D.2022-01

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :  
31/03/2022

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au  
Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de  
l'Innovation le : 22/03/2022

### Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2021**

## Projet de procès-verbal

|                                          | Établissement           | Nom          | Prénom        | P/E             |
|------------------------------------------|-------------------------|--------------|---------------|-----------------|
| Président du CA                          | ENS Paris-Saclay        | ZALIO        | Pierre-Paul   | <b>Présent</b>  |
| Membre de droit                          | Université Paris-Saclay | RETAILLEAU   | Sylvie        | Excusée         |
| Personnalités qualifiées                 | AEROSPACE VALLEY        | BARBAUX      | Yann          | <b>Présent</b>  |
|                                          | CEA                     | CORTIJO      | Elsa          | <b>Présente</b> |
|                                          | ENS de Rennes           | DEBUSSCHE    | Arnaud        | Excusé          |
|                                          |                         |              |               |                 |
|                                          |                         |              |               |                 |
|                                          | ENS Alumni              | LAURRE       | Jérôme        | Excusé          |
|                                          | IOGS                    | MARTIN       | Jean-Louis    | <b>Présent</b>  |
|                                          | Cour des comptes        | STRASSEL     | Christophe    | <b>Présent</b>  |
|                                          | EPAPS                   | VAN DE MAELE | Philippe      | Excusé          |
| Représentants d'institutions partenaires | Académie des sciences   | CANDEL       | Sébastien     | <b>Présent</b>  |
|                                          | CNRS Ile-de-France Sud  | FORET        | Benoît        | <b>Présent</b>  |
|                                          | ENS de Lyon             | PINTON       | Jean-François | <b>Présent</b>  |
|                                          | INRIA                   | BERTHOU      | Jean-Yves     | <b>Présent</b>  |
|                                          | Région Ile-de-France    | VIGIER       | Jean-François | Excusé          |

|                     |                                                  |                        |             |                 |
|---------------------|--------------------------------------------------|------------------------|-------------|-----------------|
| Collège A           | ISP                                              | CORNU                  | Marie       | Excusée         |
|                     | PPSM                                             | LERAY                  | Isabelle    | <b>Présente</b> |
|                     | DER GCE - LMT                                    | RAGUENEAU              | Frédéric    | Excusé          |
|                     | DER Nikola Tesla - SATIE                         | RODET                  | Thomas      | <b>Présent</b>  |
| Collège B           | DER Nikola Tesla - SATIE                         | BARBOT                 | Jean-Pierre | <b>Présent</b>  |
|                     | DER de Chimie                                    | DUMAS                  | Cécile      | <b>Présente</b> |
|                     | DER de Langues                                   | LAMBARD                | Claire      | <b>Présente</b> |
|                     | DER de Physique                                  | LE DIFFON              | Arnaud      | <b>Présent</b>  |
| Élèves et étudiants | DER GM                                           | GODET                  | Roland      | <b>Présent</b>  |
|                     | DER de Langues                                   | Suppléante<br>PUJALTE  | Marion      | Excusée         |
|                     | DER Sciences Humaines et Sociales                | GONZALEZ<br>ARIZALETA  | Aura        | Excusée         |
|                     | DER d'Informatique                               | Suppléant<br>DARHILLAC | Valentin    | <b>Présent</b>  |
|                     | DER Sciences Humaines et Sociales                | MERRIEN                | Quentin     | <b>Présent</b>  |
|                     | DER Nikola Tesla                                 | Suppléante<br>HERLENT  | Camille     | Excusée         |
| BIATSS              | DER Sciences Humaines et Sociales                | MARGER                 | Raphaële    | <b>Présente</b> |
|                     | DER de Biologie                                  | Suppléant<br>POULTIER  | Alexandre   | Excusé          |
|                     | Service des Relations Internationales            | DUCHENNE               | Tristan     | <b>Présent</b>  |
|                     | DER de Biologie                                  | LE JALLE               | Stéphanie   | <b>Présente</b> |
|                     | Direction de la Scolarité et de la Vie Étudiante | RALAMBOSON             | Andréa      | <b>Présente</b> |

25 votants

**Représentants du Ministère :**

|                             |              |           |                 |
|-----------------------------|--------------|-----------|-----------------|
| Conseillère d'établissement | MOULIN-CIVIL | Françoise | <b>Présente</b> |
| Représentant de la DGESIP   | TARAVELLA    | Didier    | Excusé          |

**Représentant du Rectorat :**

|                                                                                            |         |       |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|-----------------|
| Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI) | PROVOST | Chloé | <b>Présente</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------|-----------------|

**Membres de droit :**

|                                |           |          |                |
|--------------------------------|-----------|----------|----------------|
| Directeur général des services | TAVERNIER | François | <b>Présent</b> |
| Agent comptable                | KLEIN     | Michel   | <b>Présent</b> |

**Invités permanents présidence :**

|                                                           |          |          |                 |
|-----------------------------------------------------------|----------|----------|-----------------|
| Président du conseil scientifique                         | AKNIN    | Patrice  | Excusé          |
| Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante | DE SA    | Caroline | <b>Présente</b> |
| Vice-présidente chargée des moyens                        | DURIEU   | Cécile   | <b>Présente</b> |
| Vice-présidente chargée de la formation                   | LARTIGUE | Claire   | <b>Présente</b> |
| Vice-président chargé de la recherche                     | MAÎTRE   | Philippe | <b>Présent</b>  |

**Invités :**

|                                                 |            |              |                 |
|-------------------------------------------------|------------|--------------|-----------------|
| Directrice du laboratoire MSSMat                | AUBIN      | Véronique    | <b>Présente</b> |
| Directeur du laboratoire LMT                    | BOUCARD    | Pierre-Alain | <b>Présent</b>  |
| Directrice des affaires financières             | COUNIL     | Christine    | Excusée         |
| Directrice du projet Saclay                     | GOBERT     | Hélène       | <b>Présente</b> |
| Directrice générale des services adjointe / DRH | TORRICELLI | Catherine    | <b>Présente</b> |
| Responsable partenariats et mécénat             | RAOULT     | Véronique    | <b>Présente</b> |

## **ORDRE DU JOUR**

|      |                                                                                        |    |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.   | Approbation du procès-verbal de la séance du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 – Vote ..... | 3  |
| II.  | Point d'actualité – Information .....                                                  | 3  |
| III. | Aspects institutionnels, financiers et administratifs .....                            | 4  |
| 1.   | – Budget – vote .....                                                                  | 4  |
| 2.   | Engagement décennal : demandes de dispense – Vote .....                                | 8  |
| 3.   | Politique « missions » – Vote .....                                                    | 8  |
| IV.  | Aspects ressources humaines .....                                                      | 9  |
| 1.   | Campagne d'emplois – Vote .....                                                        | 9  |
| 2.   | Revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS – Vote .....                         | 9  |
| 4.   | Primes de charge administrative (PCA) – Vote .....                                     | 10 |
| 3.   | Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) – Vote .....                     | 10 |
| V.   | Aspects institutionnels .....                                                          | 10 |
| 1.   | Développement durable : Accord de Grenoble et plan d'actions – Vote .....              | 10 |
| 2.   | Création du laboratoire de mécanique Paris-Saclay (LMPS) – Vote .....                  | 10 |
| VI.  | Conventions – Information .....                                                        | 12 |
| VII. | Questions diverses – Information .....                                                 | 12 |

*La séance est ouverte à 9 heures 35.*

Pierre-Paul ZALIO accueille les nouveaux administrateurs :

- Stéphanie Le Jalle, Tristan Duchenne et Andréa Ralamboson, en qualité de représentants du personnel BIATSS ;
- Elsa Cortijo qui représente le CEA, en qualité de personnalité qualifiée.

## **I. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021 – Vote**

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021 du conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay.*

## **II. Point d'actualité – Information**

Pierre-Paul ZALIO indique que la vie de l'École s'est poursuivie malgré le contexte sanitaire, avec des événements réguliers. La période a été marquée par la très belle cérémonie d'inauguration officielle de l'École, le 9 novembre, par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, en présence de l'architecte Renzo Piano et de nombreux partenaires et amis de l'établissement.

S'agissant de l'actualité Covid-19, François TAVERNIER précise que l'École a recensé deux ou trois cas lors des dernières semaines. De nouvelles mesures sont prises au sein de l'établissement, dont le report de tout rassemblement festif. Les mobilités à l'international font l'objet d'une surveillance accrue. Les gestes barrière sont régulièrement rappelés. Le dispositif mobile de vaccination est très actif et proposera de nouvelles dates en janvier 2022.

Benoît FORET s'enquiert d'éventuelles préconisations concernant le télétravail et François TAVERNIER répond que trois jours de télétravail par semaine sont désormais possibles pour les agents éligibles.

Pierre-Paul ZALIO souligne la tenue d'une semaine relative à la lutte contre les violences faites aux femmes, avec de nombreuses actions de communication. L'École a également organisé des manifestations dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap. Pierre-Paul ZALIO signale les membres de l'École qui ont été distingués depuis le dernier conseil ainsi que les deux laboratoires de recherche internationaux (IRL) qui ont été renouvelés ; il signale aussi que deux chaires de professeur junior ont été obtenues dans des laboratoires de l'École (au CEPS et au LMF).

L'ENS Paris-Saclay est partie prenante de plusieurs appels à projets de l'Université qui ont été sélectionnés ; elle est également impliquée dans un projet de PEPR en design.

### III. Aspects institutionnels, financiers et administratifs

#### 1. – Budget – vote

Pierre-Paul ZALIO contextualise le budget 2022, construit pour assurer le développement de la mission de l'ENS —la formation des futures générations de chercheurs et d'universitaires—, dans le contexte particulier du nouveau bâtiment et de structures mutualisées, lesquels sont plus coûteux que sur le campus de Cachan. Ce budget prévoit une masse salariale qui se renchérit tendanciellement en raison de l'avancement de carrières des personnels (GVT) et d'une augmentation du montant global à consacrer en 2022 à la rémunération des élèves normaliens. En outre, le conseil est alerté sur le fait que l'École devra budgétiser dans ses budgets futurs le gros entretien et réparation (GER). Cette situation rend donc impérative une stratégie de développement des ressources propres et nécessaire la redéfinition d'un périmètre d'activité optimal.

Enfin, Pierre-Paul ZALIO rappelle que la préparation de ce budget s'est fondée sur la lettre d'orientation budgétaire votée en CA, s'est nourrie du dialogue de gestion avec les départements, sous la vigilante attention de la commission des finances.

Cécile DURIEU rappelle que, sous certaines hypothèses, la projection budgétaire à l'horizon 2024 telle que présentée dans la lettre d'orientation budgétaire prévoit un budget déficitaire. Avec l'actualisation du budget prévisionnel 2021, même si le déficit prévisionnel 2022 est deçà de qu'il était prévu, il s'élève à 1,7 million d'euros.

Par conséquent, un prélèvement sur le fonds de roulement en 2022, requérant l'accord du rectorat, est nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'établissement et certaines dépenses liées à l'installation.

La dégradation prévisionnelle du compte de résultat entre le budget rectificatif 2021 et le budget initial 2022 est de 2,8 millions d'euros, notamment du fait de l'augmentation de la masse salariale dont celle des normaliens.

#### a. Budget rectificatif 2021

Le budget rectificatif, essentiellement technique, présente des dépenses de masse salariale inférieures de 2,1 millions d'euros par rapport aux premières prévisions budgétaires. De plus, plusieurs ajustements sont dus à des reports de dépenses sur 2022. Par ailleurs, la subvention pour charges de service public a été révisée à la hausse, notamment pour tenir compte de diverses avances attendues pour la fin de l'année 2021.

L'opération immobilière est concernée par un retard des derniers travaux qui obligent à des reports de dépenses sur 2022.

Sébastien CANDEL demande si l'évolution budgétaire concernant les normaliens entre 2021 et 2022 est due à l'augmentation de leur nombre ou de leurs salaires.

Cécile DURIEU explique que cette année l'École fait face à un déséquilibre avec un nombre moindre d'élèves prenant une année de congé sans traitement. Ce déséquilibre est évalué à une trentaine. De plus, le salaire des normaliens a été réglementairement augmenté sans accorder pour autant de financement associé.

Pierre-Paul ZALIO souligne que l'effet Covid-19 a freiné les déplacements et les projets personnels. En outre, le salaire des normaliens est impacté mécaniquement par l'augmentation du SMIC sans qu'à ce stade une compensation de cette charge nous soit notifiée.

Jean-François PINTON précise que des discussions sont en cours sur ce sujet avec le ministère.

Yann BARBAUX précise que la commission des finances a considéré que les éléments conjoncturels motivent un lissage sur plusieurs années. Quant aux éléments structurels, ils requièrent une recherche de solutions pérennes, dont une éventuelle augmentation de la dotation, afin de préserver les missions de l'École.

Christophe STRASSEL estime que l'évolution réglementaire concernant le SMIC nécessite une négociation très serrée en vue d'une éventuelle compensation.

Pierre-Paul ZALIO remercie les membres de la commission des finances pour leur mobilisation.

François TAVERNIER précise que le rectorat a émis un avis favorable sur le budget rectificatif et le budget initial, assorti de points de vigilance.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de budget rectificatif 2021 tel que présenté dans le document joint à la présente délibération qui fixe :*

- *Prévisions de recettes encaissables : 93 466 959 € dont :*
  - *recettes globalisées : 93 466 959 €*
  - *recettes fléchées : 0 €*
- *Autorisations d'engagement : 96 900 336 € dont :*
  - *personnel : 70 588 755 €*
  - *fonctionnement : 19 348 649 €*
  - *investissement : 6 962 932 €*
- *Crédits de paiement : 100 439 828 € dont :*
  - *personnel : 70 588 755 €*
  - *fonctionnement : 19 102 129 €*
  - *investissement : 10 748 944 €*

*ce qui conduit à dégager :*

- *Solde budgétaire déficitaire : 6 972 869 €*
- *Excédent du compte de résultat agrégé : 1 147 042 €*
- *Capacité d'autofinancement : 1 844 100 €*
- *Prélèvement sur le fonds de roulement : 1 634 312 €*

*Budget principal :*

- *Autorisations d'engagement : 92 400 336 € dont :*
  - *Masse salariale : 70 588 755 €*
  - *Autres charges de fonctionnement : 18 348 649 €*
  - *Dépenses d'investissement : 3 462 932 €*
- *Crédits de paiement : 93 439 828 € dont :*
  - *Masse salariale : 70 588 755 €*
  - *Autres charges de fonctionnement : 18 102 129 €*
  - *Dépenses d'investissement : 4 748 944 €*

**Budget Saclay :**

- **Autorisations d'engagement : 4 500 000 € dont :**
  - Masse salariale : 0 €
  - Autres charges de fonctionnement : 1 000 000 €
  - Dépenses d'investissement : 3 500 000 €
- **Crédits de paiement : 7 000 000 € dont :**
  - Masse salariale : 0 €
  - Autres charges de fonctionnement : 1 000 000 €
  - Dépenses d'investissement : 6 000 000 €

*Le plafond d'emplois consolidé est fixé à 1 564 ETPT (équivalent temps plein travaillé), intégrant le plafond des emplois fixé par l'État de 1 450 ETPT, et le plafond sur ressources propres de 114 ETPT.*

**b. Budget initial 2022**

Pierre-Paul ZALIO précise que ce budget témoigne de l'importance des moyens de l'École pour ses élèves, la recherche et la poursuite en doctorat. Il souligne également le poids de l'immobilier ainsi que celui des fonctions de soutien et de support. Les moyens pour la recherche restent très importants dans ce budget.

Benoît FORET demande si la diminution du budget recherche ne concerne que le périmètre de l'École ou celui des autres partenaires.

Pierre-Paul ZALIO explique l'évolution entre 2021 et 2022 par le pic d'investissements au moment l'installation en 2020 et 2021. Il rappelle à cette occasion à Benoît Foret que ces investissements importants consentis pour les UMR en 2021 ont été uniquement financé sur le budget de l'École.

Cécile DURIEU présente les grandes masses du budget initial 2022. Elle souligne notamment l'importance de la masse salariale parmi les postes de dépense et, en son sein, le poids des normaliens.

Par ailleurs, les charges d'exploitation et de maintenance du bâtiment devront être précisément évaluées durant l'exercice 2022.

Les dépenses d'investissement sont relativement importantes, notamment du fait de reports de dépenses de 2021 en 2022. La direction veille à contenir ces opérations et à les étaler dans le temps.

En outre, le résultat déficitaire constaté, notamment pour assurer le fonctionnement permanent de l'établissement, nécessite un prélèvement sur le fonds de roulement, également sollicité pour financer certains investissements.

Le budget de l'opération immobilière concerne les travaux de finition et la dernière tranche de financement, avant l'opération de livraison à soi-même prévue pour l'exercice 2023.

Pierre-Paul ZALIO précise que la fin de cette opération s'accompagnera d'un retour d'une part de la TVA, d'ores et déjà négocié avec l'État, permettant à l'établissement de financer les travaux préneurs, sans obérer la trajectoire budgétaire.

Hélène GOBERT se félicite que l'opération ait respecté le budget fixé.

François TAVERNIER explique que la délibération de ce jour est soumise sous réserve que le rectorat autorise le prélèvement de fonds nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Sébastien CANDEL s'enquiert du plancher de fonds de roulement à respecter.

Cécile DURIEU indique que ce plancher est fixé aux alentours de 6-7 millions d'euros. Elle précise également que le fonds de roulement a été constitué au fil des ans pour supporter les décaissements liés au déménagement et à l'installation dans le nouveau bâtiment.

Christophe STRASSEL souligne que la situation financière de l'École n'est pas préoccupante. Pour autant, il convient de maîtriser les risques liés à la rémunération et au fonctionnement du bâtiment pour éviter d'atteindre le minimum prudentiel du fonds de roulement.

Yann BARBAUX précise que les évolutions structurelles requièrent des analyses plus fines à mener très prochainement avec l'État sur les questions réglementaires. Il convient également de surveiller les dépenses présentées et de rechercher dans la cadre de l'Université Paris-Saclay des synergies sur la recherche et la formation continue, afin d'assurer l'équilibre du budget, voire un léger excédent pour reconstituer le fonds de roulement.

Pierre-Paul ZALIO précise que l'École entre dans une période complexe d'optimisation de ses dépenses de formation et de fonctionnement dans le contexte de sa nouvelle implantation. Il rappelle qu'à l'appui de la constitution de l'Université Paris-Saclay, l'École s'est investie de façon très volontaire dans l'élaboration de nombreux masters.

Françoise MOULIN-CIVIL souligne l'attention de l'État à l'École et à ses difficultés, qui pourrait se traduire dans les semaines à venir dans l'exercice de fin de gestion.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de budget initial 2022, tel que présenté dans le document joint à la présente délibération qui fixe :*

- *Prévision de recettes encaissables : 99 543 775 € dont :*
  - *recettes globalisées : 95 758 775 €*
  - *recettes fléchées : 3 785 000 €*
- *Autorisations d'engagement : 114 525 486 € dont :*
  - *personnel : 73 088 933 €*
  - *fonctionnement : 28 133 732 €*
  - *investissement : 13 302 821 €*
- *Crédits de paiement : 117 075 796 €, dont :*
  - *personnel : 73 088 933 €*
  - *fonctionnement : 24 213 484 €*
  - *investissement : 19 773 379 €*

*ce qui conduit à dégager :*

- *Solde budgétaire déficitaire : - 17 532 021 €*
- *Déficit du compte de résultat prévisionnel : - 1 693 011 €*
- *Une insuffisance d'autofinancement : - 27 033 €*
- *Prélèvement sur fonds de roulement : - 4 855 143 €*

*Budget principal :*

- *Autorisations d'engagement : 106 525 486 € dont :*

- Masse salariale : 73 088 933 €
- Autres charges de fonctionnement : 27 133 732 €
- Dépenses d'investissement : 6 302 821 €
- Crédits de paiement : 102 575 796 €, dont :
  - Masse salariale : 73 088 933 €
  - Autres charges de fonctionnement : 23 213 484 €
  - Dépenses d'investissement : 6 273 379 €

**Budget Saclay :**

- Autorisations d'engagement : 8 000 000 € dont :
  - Masse salariale : 0 €
  - Autres charges de fonctionnement : 1 000 000 €
  - Dépenses d'investissement : 7 000 000 €
- Crédits de paiement : 14 500 000 € dont :
  - Masse salariale : 0 €
  - Autres charges de fonctionnement : 1 000 000 €
  - Dépenses d'investissement : 13 500 000 €

*Le plafond d'emplois consolidé est fixé à 1 573 ETPT (équivalent temps plein travaillé), intégrant le plafond des emplois fixé par l'État de 1 450 ETPT et le plafond sur ressources propres de 123 ETPT.*

**c. Projet annuel de performance**

Pierre-Paul ZALIO précise que ce document décline les objectifs selon les quatre axes stratégiques de contrat quinquennal 2020-2024, assortis des indicateurs permettant de rendre compte de son exécution.

Tristan DUCHENNE demande si l'absence de mention de la mobilité entrante est le fait de la diplomation par l'Université Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO rassure Tristan Duchenne en soulignant la place donnée à la dimension internationale.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet annuel de performance tel que présenté dans le document annexé au budget initial.*

**2. Engagement décennal : demandes de dispense – Vote**

François TAVERNIER précise que la commission de suivi décennal a refusé huit demandes de dispenses totales ou partielles et en a approuvé onze.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de suivi de l'engagement décennal.*

**3. Politique « missions » – Vote**

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la prorogation des dispositions relatives aux conditions de prise en charge des frais de missions votées au conseil d'administration du 15 mars 2019 ; les nouvelles modalités seront soumises au vote du prochain conseil d'administration en date du 11 mars 2021.*

*La séance est suspendue de 11 heures 20 à 11 heures 30.*

#### **IV. Aspects ressources humaines**

##### **1. Campagne d'emplois – Vote**

Pierre-Paul ZALIO rappelle que la campagne d'emploi, construite en relation avec les axes stratégiques de l'École, s'inscrit dans une démarche pluriannuelle discutée au cours du dialogue de gestion avec les différentes entités.

Sébastien CANDEL s'étonne de l'absence d'un des deux postes de professeur junior.

Pierre-Paul ZALIO explique que ce poste a été obtenu par l'Université pour une UMR commune et que seul le poste obtenu par l'École a été indiqué.

Jean-Yves BERTHOU demande comment les cinq postes de professeurs se répartissent selon disciplines. Pierre-Paul ZALIO répond sur la répartition.

Thomas RODET demande si la constitution des comités de sélection des chaires de professeur junior (CPI) est soumise au conseil d'administration restreint.

Catherine TORRICELLI signale que la composition du comité dépend directement de la présidence.

Pierre-Paul ZALIO précise que cette campagne d'emploi a été présentée et approuvée par le comité technique, hormis la chaire de professeurs junior (CPI) dont la création n'était pas encore confirmée par le ministère.

*Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois 2022, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération, par 23 votes favorables, 1 vote défavorable et 1 abstention.*

##### **2. Revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS – Vote**

Catherine TORRICELLI indique que cette revalorisation concernant les agents de catégorie C et des personnels de bibliothèque est fixée par grade alors que le régime indemnitaire de l'École est fixé par groupe de fonctions. C'est pourquoi elle a fait l'objet d'une adaptation et d'un réajustement entre groupes de fonctions, pour maintenir la cohérence du dispositif.

François TAVERNIER explique que l'enjeu de la convergence indemnitaire entre agents titulaires et contractuels a été remonté au niveau national, posant des difficultés de soutenabilité budgétaire.

Tristan DUCHENNE s'enquiert du nombre de personnes en catégorie C.

Catherine TORRICELLI indique que cette catégorie comptait, en décembre 2020, 42 titulaires et 15 contractuels.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise en place de la revalorisation de l'IFSE des personnels BIATSS, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.*

#### **4. Primes de charge administrative (PCA) – Vote**

Catherine TORRICELLI précise que le montant des primes est fixé par la charte d'accompagnement des carrières académiques.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la prime de charges administratives et les taux maximums d'attribution de cette prime pour l'année 2022 conformément au document annexé à la présente délibération.*

*Claire Lambard quitte la séance à 11 heures 50, en donnant pouvoir à Arnaud Le Diffon.*

#### **3. Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) – Vote**

Philippe MAITRE explique que le nombre de semestres proposé au titre de la voie locale est de six, en stabilité depuis 2018.

Par ailleurs, un total de douze semestres de congés (CRCT, voie locale et voie nationale, et délégations CNRS) a été accordé pour l'année 2021-2022.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le nombre de six semestres à financer par l'École normale supérieure Paris-Saclay dans le cadre des congés pour recherche et conversion thématique, conformément au document annexé à la présente délibération.*

### **V. Aspects institutionnels**

#### **1. Développement durable : Accord de Grenoble et plan d'actions – Vote**

François TAVERNIER explique que l'École souhaite s'engager dans la convention de la transition des établissements du supérieur. Les propositions de mesures choisies feront l'objet de groupes de travail qui établiront un plan d'actions très pragmatique.

Sébastien CANDEL s'enquiert de l'impact d'un tel accord sur les études.

Claire LARTIGUE explique que l'École a choisi des mesures relatives à la recherche et à la formation, à la vie de l'École et à la responsabilité sociétale. Certaines actions sont d'ores et déjà menées dans l'établissement. La proposition de différents formats de formation a été notamment formulée.

Jean-Yves BERTHOU demande si l'École a engagé des actions avec l'association Fresque du climat.

Claire LARTIGUE le confirme.

*Le conseil d'administration approuve la signature de l'Accord de Grenoble, tel que présenté au document annexé à la présente délibération par 24 votes favorables et 1 abstention.*

#### **2. Création du laboratoire de mécanique Paris-Saclay (LMPS) – Vote**

*Véronique Aubin et Pierre-Alain Boucard rejoignent la séance à 12 heures 10.*

*Jean-François Pinton quitte la séance.*

Pierre-Alain BOUCARD explique que le laboratoire MSSMat de CentraleSupélec et le LMT de l'ENS Paris-Saclay collaborent depuis de nombreuses années sur de nombreux projets.

Créé sous l'égide de quatre tutelles (Université Paris-Saclay, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, CNRS), le LMPS dispose de nombreux moyens expérimentaux pour mener ses recherches en mécanique des matériaux et des structures. Il se positionne principalement sur les défis de l'énergie, de la gestion des ressources, des transports et de la fiabilité des systèmes complexes.

Son effectif est de 210 membres, dont une moitié de permanents. Le laboratoire accueille de nombreux étudiants au sein de parcours de recherche.

Véronique AUBIN précise que le laboratoire est structuré autour d'un conseil de laboratoire et d'une commission scientifique et dispose de trois centres de recherche multisites.

Quatre équipes se positionnent autour de quatre thématiques de recherche (COMMET, STAN, MILA et OMEIR).

Yann BARBAUX se félicite de la création d'un laboratoire commun. Il s'enquiert des modalités de concrétisation des contrats avec les entreprises.

Benoît FORET félicite les deux directions pour la conduite exemplaire de cette fusion, qui a été approuvée à l'unanimité par le CHSCT du CNRS.

Jean-Yves BERTHOU s'enquiert des partenaires stratégiques des laboratoires et des enjeux.

Elsa CORTIJO s'enquiert des partenariats avec les autres laboratoires du plateau.

Pierre-Alain BOUCARD explique que la fusion a été précédée par une série de discussions avec les partenaires au sein de l'Université Paris-Saclay sur la mécanique au sens large. Il s'en est dégagé trois pôles : l'un autour des fluides, un autre autour de la mécanique à très petite échelle et le troisième réunissant le LMT, le MSSMat et le LM2E. Par ailleurs, le LMPS est appelé à travailler avec le pôle mécanique de l'École polytechnique nouvellement créé, autour de la thématique de la mécanique des solides.

S'agissant des partenaires industriels, Véronique AUBIN souligne la grande complémentarité des deux laboratoires avec les différentes industries des transports, du bâtiment, de l'énergie, de la production de matériaux et de la santé.

Par ailleurs, les deux centres de gestion collaborent afin de conserver l'équilibre financier entre les deux laboratoires. Ainsi, le porteur de projet devrait le développer sous la tutelle hébergeante.

Pierre-Alain BOUCARD indique que cet équilibre sera probablement fixé par convention.

Pierre-Paul ZALIO souligne que les ressources propres liées à la recherche sont très importantes. Il convient que le partage de ces ressources ne soit pas une entrave au dynamisme des différentes équipes.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création du laboratoire de mécanique Paris-Saclay tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.*

## **VI. Conventions – Information**

François TAVERNIER présente les conventions.

## **VII. Questions diverses – Information**

*En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 heures 35.*

Le président du conseil d'administration

Pierre-Paul ZALIO

